

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2024**

PRESENTS : BELAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, DELAUTRETTE Stéphane, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, MALLEFONT René, DUFOURNEAU Gael.

PROCURATION : PELTIER Juliette procuration donnée à Mme DOIZON, CARLINI Mathieu procuration donnée à Mme HUMBERT, RIPOLL Yoann procuration donnée à Mr JOUHANNY.

ABSENT : Mme PELTIER, M. CARLINI, M. RIPOLL

Secrétaire de Séance : HUMBERT Laure

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 :

Mr Guy JOUHANNY est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Budget Assainissement

Section fonctionnement	Excédent 2022	9 496.61
	Dépenses 2023	48 867.25
	Recettes 2023	54 948.84
	Excédent cumulé	15 578.20
Section investissement	Excédent 2022	133 875.12
	Dépenses 2023	65 685.79
	Recettes 2023	46 208.62
	RAR Dépenses	128 723.00
	RAR Recettes	0.00
	Excédent cumulé	114 397.95

Budget Principal

Section fonctionnement	Excédent 2022	165 428.88
	Dépenses 2023	876 916.24
	Recettes 2023	1 031 647.82
	Excédent cumulé	320 160.46
Section investissement	Excédent 2022	103 415.20
	Dépenses 2023	267 079.23
	Recettes 2023	315 874.74
	RAR Dépenses	277 684.00
	RAR Recettes	7 000.00
	Excédent cumulé	152 210.71

Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal et conformes aux écritures des comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Afin de respecter les obligations prévues par l'article L2123-24-1-1 du CGCT, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué aux membres présents.

2/ VOTE TAUX D'IMPOSITION 2024

Il avait été décidé l'année dernière de ne pas augmenter ni modifier le taux au vu de la situation économique et financière que nous vivions. Néanmoins, cette année une proposition d'une augmentation de 2% est proposée par la commission finances afin de ne pas avoir à augmenter d'un coup et de manière plus franche les prochaines années.

Cette proposition fait l'unanimité au sein du conseil et sera donc appliquée.

Pour rappel, les taux 2023 étaient les suivants :

taxe foncière bâti	34.37 %
taxe foncière non bâti	73.32 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,84 %

Les taux d'imposition 2024 sont donc fixés à :

taxe foncière bâti	35.06 %
taxe foncière non bâti	75.81 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.06 %

3/VOTE BP 2024

La mise en place de la nomenclature M57 en comptabilité instaure la notion de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% maximum que le Maire peut effectuer sur autorisation du Conseil municipal d'un chapitre à un autre au sein de la même section. Le Conseil Municipal prend la décision d'autoriser Mme la Maire à effectuer ces mouvements, dont elle fera part au Conseil à la réunion suivante.

Budget Assainissement

Le budget est arrêté à la somme de 222 501.15 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :

- section fonctionnement	56 750.15 €
- section investissement	165 751.00 €

Budget Principal

Le budget est arrêté à la somme de 2 059 230.17 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :

- section fonctionnement	1 046 004.17 €
- section investissement	1 013 226.00 €

Le Conseil décide :

- l'acquisition de matériel pour les gîtes, les services techniques
- des travaux sur bâtiments communaux (réfection toiture immeuble Rue du Canal, Mairie et ancienne bascule, réhabilitation gîtes)
- la poursuite des travaux de GRVC
- la réfection de l'aqueduc La Ganne
- la réfection/remplacement des escaliers du château.

Tout budget confondu, lorsque la Commune investit 100 €, la répartition est la suivante :



- 53 € Travaux investissement bâtiment, voirie, matériel
- 18 € Frais fonctionnement des services
- 20 € Frais de personnel
- 5 € Charges de gestion
- 4 € Remboursement des emprunts

Les budgets sont votés à l'unanimité.

4/DOSSIERS TRAVAUX A PRESENTER AU SUBVENTIONNEMENT

Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour inscrire trois chantiers au budget principal qui peuvent bénéficier d'une aide financière :

- La réfection des escaliers intérieurs et extérieurs de la tour du Château avec une aide possible de la DRAC à hauteur de 30% et du DEPARTEMENT à hauteur de 35%
- La rénovation de l'aqueduc du lieu-dit La Ganne avec une aide du DEPARTEMENT de 40%
- La rénovation du toit de la bascule située dans le bourg avec une aide du DEPARTEMENT à hauteur de 40%

5/EMPLOI

La création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet au sein du service technique suite à un avancement est validée par le conseil. Un avis favorable a été préalablement donné par le CST. Cette création entraine automatiquement la suppression du poste d'agent de maitrise à la même date. Compte tenu de ce mouvement, une mise à jour du tableau des effectifs sera mise à jour.

Concernant le référent signalement élu : le référent désigné en 2020 étant Mme la Maire, il convient de nommer un autre élu afin d'être l'interlocuteur du personnel communal en cas de harcèlement. Mme HUMBERT propose sa candidature et est élue à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6/DEMANDE GARANTIE EMPRUNT PAR LA MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE

La Mutualité Française Limousine contracte 2 prêts pour un montant total de 8266940€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD. La durée des prêts est de 25 ans avec une première échéance en mars 2026. Pour ce faire, elle doit obtenir une garantie de collectivités territoriales en cas de défaillance.

La Mutualité Française Limousine présentant une situation budgétaire saine et étant en capacité d'assumer ces prêts, le risque pour les collectivités est minime. Cependant le % de garantie déterminé par la collectivité peut engendrer une limitation dans sa capacité d'investissement par emprunt. Le Département a donné son accord à hauteur de 50%, le Conseil Municipal acte une garantie à hauteur de 10 %.

7/DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

La mairie a reçu quatre nouvelles demandes de subventions, le Conseil a validé les demandes :

- FNATH Chalus : 50€
- Les Taufflards : 400€
- Lieutenants de Louveterie : 100€

- Conciliateur de justice : 100€

8/CONVENTION PARTENARIAT AVEC L'Office de Tourisme Intercommunal pour l'exploitation du Château :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec l'OTI qui comprend :

- ❖ L'exclusivité de l'exploitation du site par l'OT (château, salle lapidaire et écuries)
- ❖ La mise à disposition gratuite du site des Ribières dont le bâtiment d'accueil et la salle des associations.

La commune récupère 15% des ventes résultant des activités.

La durée de la convention est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Concernant les chemins de randonnée, l'OTI fait la demande auprès de la municipalité pour le passage de cavaliers sur les chemins de randonnée inscrits au PDIPR.

Une nouvelle signalétique pour l'accessibilité des randonnées équestres sera mise en place seulement sur les chemins où le risque de détérioration des cheminements par le passage des animaux, l'entretien et la sécurisation pourront être mises en place.

9/REGLEMENT SINISTRE AQUEDUC LA TEYSSIERE

Le 27 mars 2023, l'entreprise ROUSSEAU a endommagé l'aqueduc de la Teyssière lors d'un chargement de bois. La remise en état a été effectuée en régie par le personnel communal. Un dédommagement de 440,32€ (frais de la remise en état) a été octroyé par l'entreprise.

10/REGULARISATION VOIRIE LE TAILLADIS

Un échange de parcelles entre Mme SYLVAIN Monique et la Commune est acté afin de régulariser la problématique de l'assainissement collectif au village du Tailladis et de permettre la vente de la maison de Mme SYLVAIN construite en partie sur le domaine public.

Les frais de notaire seront pris en charge en intégralité par Mme SYLVAIN et les frais de géomètre seront partagés suivant accord.

11/QUESTIONS DIVERSES

Assurance annulation location : le Conseil Municipal prend la décision de signer un contrat avec le prestataire MEETCH pour proposer une assurance dans le cadre des locations de gîtes.

La modification du logiciel de réservation va engendrer une dépense de 1728 €.

12/INFORMATION

Un courrier de parents d'élèves de Flavignac a été adressé à Mme la Maire et son conseil municipal concernant la crainte du possible « non-renouvellement du poste d'ATSEM ». Mme la Maire donne lecture au Conseil de ce courrier et du courrier de réponse qu'elle leur a adressé stipulant que ce poste serait renouvelé, qu'il n'avait pas été fait mention d'une suppression lors du dernier conseil d'école, et que tout était fait pour assurer les meilleures conditions de prise en charge de nos élèves sur le RPI.